



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 1588

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle sur la politique du ministère en matière de formation professionnelle en direction des jeunes filles engagées dans l'apprentissage. Elle lui rappelle que le précédent gouvernement avait fixé un objectif de 35 % de jeunes filles dans cette filière de formation, or les statistiques pour 2001 ne font état que de 29 %. Elle lui demande ce qui, selon elle, explique ce taux inférieur et les objectifs de ses services pour améliorer cette situation dans l'avenir.

Texte de la réponse

L'attention de Mme le ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle a été appelée sur la politique du Gouvernement en faveur du développement de l'apprentissage des jeunes filles. Dans le cadre des actions menées en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, il est en effet souhaitable que l'apprentissage qui constitue un levier efficace en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et qui est majoritairement utilisé par les garçons, puisse progresser chez les jeunes filles. Dans cette optique, la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a engagé des actions avec certaines branches professionnelles s'engageant à offrir des conditions de travail et d'emploi attractives pour les filles, notamment la communication graphique, l'électronique, la vente spécialisée et la plasturgie. Ces actions en direction des branches ainsi que l'évolution et la diversification de l'apprentissage vers de nouveaux secteurs d'activité (notamment services aux personnes, activités financières, de santé, d'action sociale) et vers des niveaux de formation et de diplômes plus élevés auraient dû favoriser la progression de l'apprentissage chez les jeunes filles. Or, on ne constate pas d'évolution significative en ce sens puisque la proportion de jeunes filles en apprentissage (29 %) reste constante depuis plusieurs années. Cette situation s'explique par la prépondérance de l'apprentissage dans les secteurs traditionnels et masculins qui continue à perdurer malgré sa diffusion récente dans des secteurs nouveaux, par une certaine représentation des métiers et par les freins à l'entrée des filles dans ces métiers, tant au niveau des entreprises que des centres de formation d'apprentis. Conscients de ces difficultés, les services de madame la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle vont continuer et amplifier, en liaison avec les acteurs de l'apprentissage (conseils régionaux, compagnies consulaires, branches professionnelles), les actions de sensibilisation et de facilitation de l'accès des jeunes filles aux filières d'apprentissage. Il est rappelé en outre que, dans le cadre du FSE objectif 3, la dimension de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention particulière et que les actions entreprises par les réseaux de l'apprentissage en faveur d'un accès plus facile des filles vers cette filière de formation initiale peuvent bénéficier de cofinancement du FSE.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1588

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2844

Réponse publiée le : 11 novembre 2002, page 4191